

Appel à candidatures sur l'augmentation de la durée de conservation des médicaments

Du 21 nov. 2025 au 30 avr. 2026

Dans le cadre de la planification écologique du système de santé, et dans un objectif de lutte contre le gaspillage, de sécurisation de l'approvisionnement en médicaments et de réduction de l'empreinte environnementale du médicament, l'ANSM lance un appel à candidatures pour promouvoir l'augmentation de la durée de conservation des spécialités pharmaceutiques.

Actualisation du 27/03/2026

L'appel à candidatures pour le projet sur l'augmentation de la durée de conservation des médicaments est prolongé jusqu'au 30 avril 2026.

Cette démarche, qui s'appuie sur les possibilités offertes par les études de stabilité, vise à :

- Réduire le nombre de médicaments détruits et donc le gaspillage ;
- Améliorer la disponibilité des médicaments pour les patients ;
- Contribuer aux objectifs de durabilité du système de santé.

Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de planification écologique du système de santé, en cohérence avec les actions européennes en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits de santé.



PUBLIÉ LE 21/11/2025 - MIS À JOUR LE 27/03/2026

Allonger la durée de conservation des médicaments dans un objectif de réduction du gaspillage et de la pollution

BON USAGE - RECOMMANDATIONS